

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 5084

présenté par

Mme Belluco et les membres du groupe Écologiste - NUPES

à l'amendement n° 3952 de M. Alfandari

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 39, insérer l'alinéa suivant :

« 20° D'organiser un maillage territorial d'abattoirs publics fixes et mobiles suffisant sur le territoire national pour chaque filière d'élevage concernée. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les filières animales présentent une répartition hétérogène sur le territoire. En filière bovine et ovine, l'éloignement géographique de certaines exploitations des structures d'abattage fragilise un modèle économique en circuits alimentaires de proximité. Les temps de transport pour atteindre un abattoir ayant capacité sur l'espèce concernée dépassent parfois une heure et demi. Les régions du nord et de l'est sont celles où les élevages sont les plus éloignés avec une distance moyenne entre l'élevage et l'abattoir de 130 km.

Il est nécessaire de reconstituer un maillage d'abattoirs sur tout le territoire. Ce sous-amendement ajoute cette mention adoptée en commission du développement durable.